L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LIMET, Editeurs-Propriétaires.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 17 NOVEMBRE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

NOUVEAU COUP DE THÉATRE.

Les radicaux ne se tiennent pas pour battus. Mais sentant leur cause mauvaise, ils appellent à leur secours l'autorité fédérale, et invoquent l'intervention de la Cour de Circuit.

N'est-il pas étrange de voir une affaire d'Etat portée devant la justice fédérale, qui n'a aucune compétence dans la matière?

A la requête de M. Wm. P. Kellogg, représenté par M. J. R. Beckwith, son conseil, le juge E. H. Durell a accordé une injonction, qui interdit à MM. Warmoth, le colonel Wharton, F. H. Hatch, et Durant Da Ponte, membres du Bureau des retours, de remplir les fonctions de leur charge, jusqu'à ce que la Cour ait statué sur l'affaire, ce qu'elle fera dans son audience du mercredi, 19 novembre, à 11 heures du matin.

L'injonction s'adresse aussi au journal officiel, le *New Orleans Republican*, et lui interdit de publier les résultats électoraux qui lui seraient remis, pour être promulgués, par le Bureau des Retours composé de MM. Warmoth, Wharton, Hatch et Da Ponte.

Le public a eu connaissance de cette phase nouvelle dans laquelle vient d'entrer l'affaire, et de l'acte judiciaire dont nous venons de donner la substance, par un *extra* du *New Orleans Republican* publié hier à cinq heures de l'après-midi.

La question de l'épizootie chevaline continue à préoccuper l'administration municipale, les compagnies des chemins de fer urbains et en général tous les propriétaires d'animaux. Selon l'avis exprimé par le général Beauregard, le maire B. F. Flanders a adressé au président du Conseil de Santé, une lettre dans laquelle il invite celui-ci à prendre, de concert avec l'administration municipale, des mesures sanitaires.

Deux chevaux étant morts presque subitement, l'un dans une écurie de la rue Erato, l'autre de la rue Joséphine, l'alarme a été générale dans les écuries des compagnies et chez les marchands de chevaux. Mais l'examen a prouvé que la mort des deux animaux n'était due à aucune des causes que l'on a constatées dans la maladie épidémique.

C'est ce soir, à quatre heures, qu'a lieu au Bayou St-Jean la joûte entre le "St. John Rowing Club" et le "Pélican."

Pour la première fois les deux émules vont se mesurer. Le vainqueur aura le droit d'être fier.

Il y avait foule hier matin à la Cour du juge Dibble; et un nombre considérable d'avocats et de citoyens notables se pressait dans la salle pour suivre d'aussi près que possible toutes les péripéties de l'affaire Herron-Wharton, et pour assister de première main au spectacle de la lutte désespérée que soutient le parti radical, déjà agonisant, contre le parti conservateur.

M. Fellows représentait le général Herron, et MM. Semmes et Mott avaient été choisis comme les avocats du colonel Wharton et de MM. Durant Da Ponte et Hatch, qui composent le Bureau des retours légitime.

Le gouverneur Warmoth et le général Sheridan se trouvaient au milieu de l'auditoire, anxieux sans doute de savoir comment allaient tourner les choses.

Après avoir attendu pendant une demi-heure l'avocat-général Belden, et voyant que celui-ci ne paraissait pas, M. Fellows a déclaré qu'il était disposé à procéder malgré son absence.

M. Semmes a lu alors la pétition de M. Jack Wharton, qui déclare avoir été légalement nommé comme secrétaire d'Etat à la place de Frank J. Herron, par le gouverneur Warmoth, et avoir donné en même temps sa démission comme assesseur d'Etat. Cette déclaration est corroborée par la signature du gouverneur.

Une seconde pétition de M. Jode Wharton a été lue, dans laquelle celui-ci certifie que lors de la première séance du Bureau des retours, M. Lynch a voté sur la question de la nomination MM. Da Ponte et Hatch comme membres de ce Bureau.

Fellows a demandé du temps pour y répondre par d'autres arguments. M. Semmes s'y est opposé.

Après quelques débats sur cette question, le juge Dibble s'est prononcé en faveur de l'opinion de M. Fellows et a levé la séance jusqu'à une heure et demie de l'après-midi.

A une heure et demie, le juge Dibble a repris son siége; et M. Fellows a présenté plusieurs affidavits au nom du général Herron, dans lesquels celui-ci déclare qu'il est toujours de fait le secrétaire d'Etat et qu'il n'a jamais cessé de l'être, puisqu'il a toujours en sa possession le sceau de l'Etat; et dans lesquels il demande qu'il soit enjoint à la police de lui permettre d'entrer dans son bureau.

Cette pétition a été présentée à M. Fellows par l'ex-secrétaire d'Etat, George Bovee, nommé aujourd'hui assistant-secrétaire du Bureau des retours, à la tête duquel se trouvent le général Herron et M. Lynch.

M. Semmes demande à la Cour de s'ajourner à lundi afin de lui donner le temps de se procurer les papiers qui lui sont nécessaires.

Après quelques débats, le juge Dibble finit par y consentir et la séance est levée.

Mgr. l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans a adressé à M. A. Lutton, rédacteur du *Propagateur Catholique*, la lettre suivante qui constitue, pour notre honorable confrère, un témoignage d'estime dont il peut s'honorer à juste titre:

Nouvelle-Orléans, 12 Novembre 1872.

A Mr. A. Lutton,
Rédacteur du Propagateur Catholique:

Mon cher Monsieur,

Au moment où vous allez commencer la trente-unième année de la partie française du *Propagateur Catholique*, je suis bien aise de vous exprimer ma satisfaction de la manière dont vous l'avez conduit depuis que je vous l'ai confié.

Quoiqu'il me soit impossible de m'occuper du journal comme auparavant, j'ai toujours suivi de près sa marche et son progrès, avec tout l'intérêt que je porte à une œuvre, qui est mon œuvre, puisque je l'ai fondée et qu'elle m'appartient, et qui est en même temps une œuvre diocésaine, ayant contribué puissamment au bien de la religion dans ce diocèse. Et j'ai été heureux de voir que vous étiez resté fidèle à ma devise: La Religion et le Pays; et au principe que j'avais posé dès le commencement: Catholique en tout et avant tout.

Le journal ayant gagné, sous votre direction, en intérêt, en importance, et en valeur morale et matérielle; et l'imprimerie ayant acquis un degré de perfection qui lui permet de rivaliser avec les meilleurs ateliers, je vous prie de continuer à diriger, sous mon autorité, cette œuvre qui est si importante et qui m'est si chère; et comptez sur le concours et l'appui de votre affectionné Père en J. C.

† N. J. PERCHÉ,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

TEMPÉRATURE.—16 novembre 1872.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	38	4
12 M.	51	11
3 P. M.	54	13
6 P. M.	49	10

LES ARMES DE BISMARCK.—Qu'on lise cette description des nouvelles armoiries de M. de Bismarck, fait prince par son souverain, et qu'on la médite:

Les armes du Danemark, de l'Autriche et de la France en forment les principales pièces. Au milieu se trouve l'ancien écusson de la famille: à droite et à gauche, *deux hérauts d'armes tiennent les drapeaux de l'Alsace et de la Lorraine*, du Danemark et de l'Autriche: *au dessus sont placées les armes de la France.* Les croix d'Alsen, de Kœniggraetz et de Fer se trouvent aussi sur l'écusson. Au bas est le portrait de l'empereur d'Allemagne, encadré dans un arc de triomphe exactement semblable à celui de l'Etoile.

Les armes de la France dans l'écusson de M. de Bismarck!

— M. Jules Favre va publier ces jours-ci, sans doute, la troisième partie du livre où il raconte son ministère. Ce volume traite de la Commune, des négociations relatives au traité de Francfort, de la conclusion de la paix.

—La femme M...., demeurant rue de Lévis (17e arrondissement), avait pris chez elle, pour lui servir de nourrice, une petite fille de six semaines. Elle occupe un logement au rez-de-chaussée.

La nuit dernière, vers minuit et demi, elle fut éveillée par un bruit étrange. C'était comme un fourmillement sur le plancher.

Elle se leva, alluma une chandelle, et vit un spectacle affreux.

Le berceau, couvert de sang, était assiégé par des myriades de rats énormes, arrivant du sous-sol par une ouverture existant sous une planche du parquet qu'ils avaient déplacée.

Eperdue, la femme M.... s'élance au dehors en appelant au secours.

Des gardiens de la paix accoururent et donnèrent la chasse aux rongeurs, qui disparurent momentanément.

L'enfant avait une partie des joues et des bras dévorés; elle a reçu immédiatement les soins d'un médecin. Ses blessures sont graves, et on ignore si elle pourra être sauvée.

LE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

Hier, à minuit, il ne restait à compter que quatre Polls.

Dès à présent, il est certain que la majorité de la fusion dans les 15 wards de la ville n'est pas moindre de onze ou douze mille voix. Ce résultat étant un fait acquis, tout l'intérêt du dépouillement du scrutin se concentre sur les candidatures Beauregard-Lewis. Quant à Burke, il est distancé.

La différence entre le général Beauregard et Lewis était de 393 au profit de ce dernier, hier à minuit. Mais Beauregard aura une majorité considérable dans le 15me Poll du 3me Ward et dans le 10me du 2me; en outre, il a été décidé que l'on tiendrait compte des noms mal orthographiés. Or, à ce titre, Beauregard trouvera à son crédit près de 400 votes. Nous conservons donc encore l'espoir de le voir nommé.

Le tableau suivant donne le détail des votes pour les candidats à la place d'administrateur des améliorations, *sauf erreur*, bien entendu.

Ward No 1.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	66	66	170
2	80	66	84
3	55	87	81
4	136	35	120
5	119	86	70
6	202	128	104
7	251	170	93
8	157	72	48
	953	669	750

Ward No. 2.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	246	30	168
2	77	65	69
3	122	90	77
4	102	90	99
5	105	151	75
6	99	71	68
7	52	32	136
8	34	36	48
9	69	76	82
	907	661	812

Ward No. 3.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	104	57	75
2	55	43	115
3	187	41	288
4	172	71	227
5	187	41	288
6	83	81	122
7	69	177	91
8	12	236	14
9	43	249	33
10	182	126	65
11	126	111	136
12	58	132	26
	1276	1548	1435

Ward No 4.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	274	49	87
2	102	112	56
3	71	123	69
4	29	160	25
5	101	149	122
6	83	76	83
7	34	68	22
8	135	61	85
	829	818	546

Ward No 5.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	255	90	115
2	196	42	93
3	157	139	59
4	179	91	94
5	133	190	23
6	87	88	112
7	27	121	4
8	54	400	38
9	156	67	89
10	73	146	23
	1317	1367	647

Ward No 6.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	132	42	54
2	47	136	15
3	116	49	123
4	113	139	91
5	150	228	96
6	96	84	82
7	251	154	26
	903	825	527

Ward No 7.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	161	110	197
2	118	81	125
3	189	289	29
4	24	270	21
5	59	250	73
6	102	280	55
7	51	137	121
8	27	184	49
9	134	78	38
10	18	25	0
	872	1610	715

Ward No 8.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	141	10	166
2	116	54	59
3	92	31	172
4	140	36	234
5	49	106	54
6	62	122	65
7	77	112	79
8	13	30	0
	890	501	827

Ward No 9.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	160	22	116
2	87	25	63
3	125	40	160
4	146	35	182
5	166	26	274
6	64	112	123
7	75	80	117
8	68	181	112
	892	541	1155

Ward No 10.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	126	30	212
2	82	89	103
3	100	101	55
4	220	32	76
5	126	40	70
6	130	47	164
7	199	77	77
8	98	240	41
9	115	117	63
	1196	772	864

Ward No 11.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	143	44	[illegible]
2	127	30	96
3	167	28	140
4	214	154	168
5	218	80	101
6	50	168	67
7	57	209	26
8	55	96	30
	1,022	824	834

Ward No 12.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	36	179	96
2	85	65	174
3	192	57	110
4	33	134	50
	346	435	430

Ward No 13.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	26	90	215
2	20	219	72
3	60	130	138
	108	439	425

Ward No. 14.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	12	66	75
2	27	257	89
	39	323	164

Ward No. 15.

Polls	Beauregard.	Lewis	Burke.
1	26	190	7
2	58	187	31
3	312	161	107
4	111	62	59
5	33	74	17
6	18	295	12
	558	919	233

Récapitulation.

Wards	Beauregard.	Lewis.	Burke.
1	953	669	750
2	907	661	812
3	1276	1548	1435
4	829	818	546
5	1317	1367	647
6	903	825	527
7	872	1610	715
8	890	501	827
9	892	541	1155
10	1196	772	864
11	1022	824	834
12	346	435	430
13	108	439	425
14	39	323	164
15	558	949	233
Total général.	11920	12312	10[illegible]

L'AMBITION DE M. THIERS. — Le *Telegraph* publie la dépêche suivante:

Paris, 28 octobre.

Il est confidentiellement dit que M. Thiers refuse toutes les propositions qui lui sont faites pour lui conférer la présidence à vie de la République. Ceux qui sont le plus dans son intimité affirment d'une manière positive qu'il aimerait mieux quatre années de présidence, mais avec un droit à la réélection.

— On lit dans un journal:

M. Jean Dollfus, ancien maire de Mulhouse, célèbre demain le 50e anniversaire de son mariage.

A cette occasion, dit l'*Evénement*, le célèbre manufacturier distribuera à ses employés et ouvriers des gratifications dont le total s'élèvera à 200,000 fr.

Cette somme sera partagée au prorata de l'ancienneté. On cite des vieux ouvriers ayant cinquante ans de services qui recevront un billet de *mille francs.*

— Voici, d'après la *France républicaine*, le texte de l'arrêté portant suppression des cercles, à Lyon:

Vu la loi du 19 juin 1851 et l'article 291 du Code pénal;

Considérant qu'à l'abri d'autorisations régulières anciennement accordées, les cercles ci-dessus désignés sont devenus de véritables maisons de jeu, qu'ils sont fréquentés par des gens de toute espèce, et que, dans ces conditions, ils constituent un danger pour la morale et l'ordre publics, arrête:

Les cercles dits du Rhône, rue d'Algérie, 29; de la Paix, place des Jacobins, 1; des Français, rue Sainte-Catherine, 6; des Etrangers, rue Saint-Dominique, 8; Agricole, rue d'Algérie, 13; des Brotteaux, place Morand, 17, seront immédiatement fermés.

— Voici en quels termes flamboyants et apocalyptiques M. Edgard Quinet a accusé réception à M. Auguste Vacquerie de son livre: *Mes premières années à Paris*:

"Monsieur,

"Je m'interromps dans ma lecture pour vous remercier de cette poésie qui m'éblouit et me réchauffe. Vous me rendez mes anciens jours où tout était rayon et flamme. Je me demandais souvent ce qu'étaient devenus ces beaux horizons magiques. Grâce à vous, ils sont là."

Rayon de soleil en chambre, voilà, qu'on se le dise.

— Dernièrement est décédée à Weymar Mme Ottilie de Gœthe, née baronne de Pogwisch, veuve du fils unique (mort le 27 octobre 1830) du célèbre poète allemand Jean Wolfgang de Gœthe.

— "Tout plait dans ce qu'on aime."

Soit manque de mémoire, soit oubli.... d'apprendre ses rôles, un acteur de la troupe française de Saint-Pétersbourg agrémente parfois son dialogue des arabesques les plus fantastiques.

Dès qu'il commence à entrer en hostilité avec le texte:

— Oh! oh! disent les abonnés qui l'adorent, en se poussant le coude et en échangeant des regards ravis.... voici X.... qui ne sait plus! C'est charmant!

— Il sait encore moins que samedi dernier, où il ne savait guère.... C'est charmant!

— Bon! voilà qu'il confond la *Princesse Georges* avec *Christiane!* Bravo, X....! bravo!

— Il est charmant! charmant! charmant!!!

La toilette de Femmes.

Nous reproduisons ici l'extrait d'un fragment lu à la séance des Cinq Académies par M. Charles Blanc:

En dépit des innombrables variétés que comporte l'art de la toilette, cet art est soumis, comme tous les autres, aux trois conditions invariables du beau, qui sont: l'ordre, la proportion et l'harmonie.

Le corps humain ou, pour dire comme les artistes, la figure humaine étant à la fois un modèle d'ordre, un exemple de proportion et un type d'harmonie, il est naturel que ces trois qualités distinguent le vêtement de l'homme et encore plus celui de la femme, puisqu'elle a dans la vie la mission, le désir et le don de plaire.

L'ordre! il se manifeste par la similitude et la correspondance qui existe entre les organes doubles et les membres symétriquement rangés à droite et à gauche de la ligne médiane. Et comme la symétrie du corps humain, lorsqu'elle est rompue par le mouvement, se retrouve dans l'équilibre, l'ordre que doit présenter la toilette d'une femme résultera de la symétrie qu'offriront les parties correspondantes et surtout les ornements relatifs à la pesanteur, tels que les pendants d'oreilles, et de la place qu'occuperont dans l'axe de la coiffure, ou sur la ligne médiane du corps, les bijoux, les touffes de fleurs, les bouquets, les coques de ruban qui parent la chevelure, les médaillons du collier, les boucles, les nœuds de ceinture, les jabots de dentelle, les soutaches régulières du paletot, les rangées de boutons et les suites graduées de brandebourgs, de biais en taffetas, de motifs en jais.

Une toilette peut être jolie, sans doute, avec quelques défauts intentionnels de symétrie, comme, par exemple, une aigrette, une plume, une rose que l'on met de côté dans la coiffure, ou bien un relevé retenu par une boucle ou par un nœud de ruban sur une seule hanche; mais il est sûr qu'un ornement placé en dehors de l'axe vertical et non répété donne à la parure un accent de fantaisie que la répétition symétrique n'aurait point. Un certain désordre a quelquefois du piquant, de la gentillesse, de l'attrait; mais, pour mériter son nom, la beauté a besoin tout au moins de cette pondération qui est un des aspects de l'ordre et un équivalent de la symétrie.

Ce n'est pas tout: le corps humain a des proportions typiques, en dépit des variétés sans nombre que présente la nature individuelle. La taille moyenne de la femme est plus petite d'un vingt-deuxième que celle de l'homme. Son visage est plus court d'un dixième, et, comme l'espace entre les yeux reste le même, l'ovale de la face se rapproche plus du rond. La tête, mesurée dans sa longueur, est au moins le septième de la hauteur du corps. Les épaules sont moins larges d'un treizième et les côtes d'un onzième. Il en résulte que les bouts du sein forment avec la fossette du cou un triangle équilatéral.

Telles sont les proportions génériques de la femme, et le vêtement doit les respecter. Cependant, comme il y a toujours chez les individus, enfants de la vie, quelque légère déviation, quelque inégalité qui les éloigne plus ou moins de la perfection typique, il est nécessaire, pour décorer la personne humaine, de racheter les irrégularités qui la déparent, ou de mettre en évidence les rapports heureux qui la distinguent.

Chaque jour, nous voyons des femmes alourdir leur chevelure par un chignon démesuré et faire de leur tête un édifice qui par sa masse, devient la cinquième partie de leur corps.

Il est pourtant facile de doubler la hauteur de la tête sans violer la proportion naturelle. Il suffit pour cela de tracer nettement une démarcation entre le chapeau et la tête, de manière que la personne entière paraisse augmentée environ d'un septième; car, si la longueur de la tête est contenue un peu plus de sept fois en moyenne dans la longueur totale du corps féminin, elle peut y être contenue huit fois sans que cette proportion soit choquante: c'est la condition même de la sveltesse dans l'un et l'autre sexe.

Donc une coiffure qui exhausse la taille d'une femme d'une hauteur de tête ne fait que prêter de l'élégance à l'ensemble de la silhouette, pourvu que la tête et la coiffure, encore une fois, ne forment pas une seule et unique masse qui deviendrait alors, pour l'œil, les deux huitièmes ou le quart de la figure entière. C'est ce qui arrive justement lorsque les femmes, à force de vouloir imiter la perruque des postillons, s'affublent d'un chignon énorme, au lieu de ces frisures légères qui tombaient sur la nuque, mais la laissaient entrevoir.

Arrêtons-nous ici pour observer la parenté admirable qui règne entre tous les arts et comme le peintre faisant son tableau, le musicien écrivant sa partition, obéissent l'un et l'autre aux mêmes lois que l'artiste décorateur de la personne humaine. Ecoutez la symphonie d'un maître: vous entendrez le principal motif d'une partie passer par diverses formes, se ralentir ou se précipiter selon des rhythmes différents, et, si une autre idée vient à se produire, vous la sentirez se développer dans une partie de l'orchestre, parallèlement à la première, jusqu'à ce que ces deux idées, étrangères en apparence l'une à l'autre, se rencontrent, se reconnaissent, pour ainsi dire, se réconcilient et se fondent dans une pensée supérieure qui achève la signification poétique du morceau.

Il en est de même pour la toilette d'une femme. Elle n'est gracieuse ou noble, magnifique ou simple, coquette ou sévère, qu'autant que la variété y aura été ramenée à l'harmonie, c'est-à-dire à l'unité d'un caractère.

Si le vêtement est conçu dans un sentiment grave, la moindre frivolité le fera paraître ridicule. Il suffira, pour que la dignité soit compromise, d'un chapeau qui, fermé ou posé horizontalement, soit incliné sur le front ou sans brides, que les fleurs, au lieu de s'épanouir dans l'axe de la coiffure, soient portées sur l'oreille, comme étaient portés les bolivars par les crânes d'autrefois. Tout ce qui rompt l'uniformité, tout ce qui ressemble aux habitudes et aux habits de l'homme, surtout aux uniformes militaires, tout ce qui rappelle avec ironie les rudesses villageoises, le sans-façon populaire, détonnera dans un costume sérieux.

En revanche, la grâce provoquante, la volonté de séduire et de triompher, ne négligeront aucun de ces assaisonnements qui mordent sur le regard et sur la mémoire, et l'harmonie d'une toilette piquante à dessein sera un assortiment de variétés voulues où se remarqueront des couleurs tranchantes, des galons imitant les passementeries d'une veste de chasseur ou d'une pelisse de hussard, les basques postillon, les doubles revers d'un corsage girondin avec ses rayures, les poches simulées, les boutons, les parements ouvrés, les brandebourgs, les boucles d'acier. Tandis que la femme jalouse d'être respectée évite les contrastes voyants et se contente des harmonies du mode mineur, celle qui veut être regardée, compte sur le tapage des oppositions, la montre des couleurs et les accents de la garniture. Elle brave la symétrie, froncé les volants de sa robe, comme elle froncera ses lèvres et ses sourcils; elle redouble les accidents de sa parure, et elle l'achève en jetant une fleur de côté sur un chapeau triomphant et en chiffonnant sa tunique par un retroussis fier.

Il ne faut pas s'y tromper, au surplus: la dignité du vêtement, le luxe voilé, la sévérité de l'uni ou des camaïeux sont quelquefois des raffinements conseillés à une personne distinguée par sa coquetterie même. Les femmes ont, elles aussi, des batteries masquées.

Mais que la toilette ait besoin d'harmonie, c'est une vérité banale, pensera peut-être le lecteur, et il suffisait de l'énoncer. Eh bien non, cette vérité n'est pas banale, et chaque jour nous rencontrons des personnes aimables qui l'ignorent ou qui agissent comme si elles l'ignoraient. Chaque jour, nos promenades, nos rues, nos salons, nos foyers de théâtre, sont traversés par des femmes aux parures dissonantes. Celle-ci, tout de noir habillée, arbore à son chapeau une rose qui dans son isolement fait tache de même que dans un tableau une seule lumière ne ferait que percer un trou.

Celle-ci, au lieu d'associer des couleurs amies, comme le bleu et le vert, ou des couleurs complémentaires—qu'il faut toujours rapprocher à doses égales—comme le vert et le rouge, le violet et le jaune, a juxtaposé des couleurs disparates, par exemple les teintes mordorées et les tons frais, rose et grenat, feu et mauve, bleu et marron. Nous avons vu telle femme d'esprit mettre chez elle une veste écarlate sur un jupon dont la teinte groseille des Alpes formait avec la première un scandale optique. Il n'est rien de plus cruel pour les yeux, quand on veut faire contraster les couleurs, que de ne pas tomber juste, c'est-à-dire de choisir à côté de la complémentaire. Mais les yeux ne sont pas seuls intéressés dans le spectacle des couleurs assorties et des harmonies ou des dissonances de la toilette; le sentiment y a sa part, et, comme l'a dit une femme d'esprit: "Il est encore permis de rêver avec un chapeau bleu de ciel, mais il est défendu de pleurer avec un chapeau rose."

— On réunit au ministère de la guerre, par les soins du général de Cissey, de volumineux documents [illegible] servir à une histoire de la guerre de 1870-71.

En attendant, le gouvernement va faire publier la sténographie textuelle des séances de la Commune, qu'on vient de découvrir, et qu'on est, en ce moment, en train de traduire.

— Le roi de Danemark a posé la première pierre du nouveau Théâtre-National de Copenhague.

— M. Pasdeloup a l'intention de faire au printemps prochain, avec son orchestre, un voyage en Amérique.

— M. Gatien-Arnoult, recteur de l'Académie de Toulouse et député de la Haute-Garonne, a fait dicter vendredi dernier, 25 octobre, dans toutes les classes de rhétorique des lycées et collèges de l'Académie, un sujet de composition française: "Un élève de rhétorique invite ses camarades [illegible] en faveur des [illegible] Lorrains qui ont [illegible] leur patrie pour ne pas y rester sujets du roi de Prusse, empereur d'Allemagne."

Immédiatement après la classe, quatre élèves rhétoriciens du Lycée de Toulouse, conduits par leur professeur, M. Boutan, sont allés à l'hôtel de l'Académie porter au Recteur une somme de 300 francs, produit d'une collecte faite entre les élèves de la seule classe de rhétorique.

— Un joli mot de *Paris-Journal*:
La Révolution, disait [illegible], c'est l'entrée chambre qui a voulu entrer dans le salon.
Aujourd'hui [illegible]
La Commune, c'est l'écurie qui a voulu entrer dans l'antichambre.

— On [illegible] dans les [illegible] hier, soir dans le [illegible] d'une petite fille malade.
[illegible]
— Elle [illegible]!

UN CURIEUX DIALOGUE—M. Andebrand raconte ce curieux duo de buveurs célèbres dans l'*Illustration*:

Il y a une cinquantaine d'années, j'ai pu assister à un dîner où il y avait un très beau soldat et un vrai poète.

Le dîner fini, le soldat et le rimeur s'étaient rendus au café de la Régence, où, du reste, on les voyait tous les jours.—On va me demander leurs noms. Eh bien, ces latinistes étaient deux hommes de la plus haute distinction, un ancien garde-du-corps du roi Charles X et un poëte très populaire et très aristocrate. Ce poëte, faut-il le désigner autrement? Toute la génération de 1830 a eu ses vers par cœur; toutes les générations nouvelles les récitent chaque jour.

A ce dîner, ils avaient bu l'un et l'autre du vin de Hongrie et du vin de Bourgogne. Tout à coup, un dialogue s'allume entre eux au moment où ils allaient commencer une partie de dominos.

L'officier.—Qu'as-tu donc? Tu me parais préoccupé.

Le poëte.—Je pense au rhinocéros du Jardin des Plantes.

L'officier.—Une belle bête, en effet. J'y pense aussi quelquefois moi-même. Il est fort de mes amis, le rhinocéros, quoiqu'il ait une corne au milieu du nez.

Le poëte, durement.—Qui ose dire que le rhinocéros a une corne sur le nez? Un fat un drôle, un bélître. Je soutiens, moi, qu'on propage une pareille calomnie. Le rhinocéros n'a pas de corne.

L'officier.—Je ne tiens pas à la corne. Si tu veux, le rhinocéros a sur le nez une simple verrue.

Le poëte, furieux.—Le rhinocéros n'a pas de verrue non plus. Je déclare que je ne le permets pas.

L'officier (qui a bu moins de vin de Hongrie), se ranimant,—Eh bien, soit; puisque tu y tiens tant, voyons, le rhinocéros n'a ni corne, ni verrue, ni rien du tout.

Le poëte, exaspéré.—Ah! sacré Dieu, je sais bien, tu dis tout haut: "Le rhinocéros n'a point de corne ni de verrue, parce que je suis là. Mais tu es un faux frère! Absolument que j'aurai les talons tournés, tu diras à tout le monde qu'il a une verrue ou une corne.

L'officier—Eh bien! que veux-tu que je fasse?

Le poëte—Un acte authentique, de deux formes, où tu reconnaîtras la vérité de mon assertion.

L'officier—Va pour l'acte authentique.

On fit apporter par un garçon du café une plume, de l'encre, du papier, et l'officier, écrivit très sérieusement ce qui suit:

"Je soussigné, A. d'Arpentigny, ancien capitaine, reconnais formellement, en présence de M. Alfred de Musset, poëte, que le rhinocéros du Jardin des plantes n'a ni corne ni verrue sur le bout du nez."

Et voilà comment se termina la soirée de ces deux grands hommes.

UN FAUX MAJOR, UN FAUX FIANCÉ ET UN FAUX SERGENT DE VILLE.

Un beau jour, un joaillier de Berlin voit entrer dans sa boutique un jeune homme de tournure et de toilette aristocratiques, qui demande à voir des parures.

Les plus riches parures de l'étalage sont exhibées. Le jeune homme examine, discute, hésite. Tout à coup on entend sur le trottoir un cliquetis.... C'est un major de la garde qui passe, le casque en tête, laissant traîner son sabre et faisant sonner ses éperons.

Le jeune homme fait un geste de surprise, sort précipitamment du magasin, court à lui et le ramène en lui prodiguant les plus vifs témoignages d'amitié.

Il raconte au major comme quoi il se marie prochainement, et fait en ce moment la corbeille. Il nomme sa fiancée, un des plus grands noms de Berlin, et se laisse féliciter avec une satisfaction mal dissimulée.

Le major donne son avis sur les parures. Le jeune homme en choisit trois ou quatre, fait soigneusement envelopper les écrins, et tire sa bourse pour payer.

La bourse était vide! Un oubli.

Que faire! le jeune fiancé attend ses parures; il n'y a pas un quart d'heure à perdre. Elle s'impatiente déjà sans doute à l'hôtel de ses pères....

Le bijoutier est naturellement méfiant. Mais la grande distinction du jeune homme le rassure un peu.

Le major intervient, et offre de rester en otage dans la boutique jusqu'à ce que son ami ait eu le temps de porter les parures à la noble demoiselle et de revenir avec l'argent.

Un major de la garde royale, et en grand uniforme!

A ce dernier trait, le joaillier tout à fait rassuré cède, et le jeune homme part avec les parures.

Une heure se passe.

Le major, qui est un charmant garçon, cause avec le joaillier, qui s'amuse beaucoup de la cour, de la dernière guerre, des petits scandales de la ville.

Une seconde heure se passe.

Le major tire fréquemment sa montre; il cesse de causer et arpente la boutique en tirant sa moustache avec inquiétude. Il paraît très embarrassé.

Après avoir beaucoup hésité et beaucoup maugréé contre son noble ami, qui ne revient pas, il finit par avouer au joaillier qu'il lui est impossible de rester davantage, que l'heure de la parade a sonné, qu'il encourra une punition sévère s'il n'est pas sous les armes.

Mais le joaillier, redevenu méfiant, fait la sourde oreille.

— Parade, tant que vous voudrez.... Vous resterez ici jusqu'à ce que votre ami soit revenu.

Le major se fâche, hérisse sa moustache et fait donner son grand sabre sur le parquet.

La dispute s'échauffe....

Le joaillier, très effrayé, tourne les yeux du côté de la rue....

Qu'aperçoit-il? Un sergent de ville debout devant sa porte.

Quel secours inespéré! C'est la main de la Providence qui l'envoie...

Sans respect pour la garde royale, il l'appelle et lui expose le cas.

L'agent fait les gros yeux au major, dont la colère redouble, et finit par lui enjoindre de venir s'expliquer chez le commissaire.

— Chez le commissaire! Un major de la garde du roi!

— Il le faut bien; c'est mon devoir....

— Prenez garde, l'ami.... Je vous ferai repentir...

L'agent, qui connaît son devoir, ne se laisse pas intimider; il emmène le major. Le joaillier veut le suivre. Mais le policier, au bout de quelques pas, le renvoie à sa boutique.

— Restez là plutôt. Il est possible qu'il y ait dans tout ceci une erreur, et que le jeune homme revienne. Il faut que vous soyez là pour le recevoir. Quand on aura besoin de vous, on vous fera chercher du bureau de police.

Le joaillier se rend à un aussi sage avis, et rentre dans sa boutique, après avoir vu le major et l'agent prendre le chemin du bureau de police.

Il attend toujours qu'on le fasse chercher.

Il n'a plus jamais revu le major, qui était un faux major, ni le sergent de ville, qui était un faux sergent de ville.

Le jeune homme va, paraît-il, le revoir un de ces jours aux Petits-Carmes, car il paraît que le voleur est arrêté à Bruxelles.

— Une singulière découverte:

L'autre jour, en furetant sur les quais, au milieu des étalages des bouquinistes, nous avons mis la main sur un ouvrage assurément original.

Il traite:

DE L'ART D'ÊTRE MALADE.

Bien des gens, lorsqu'ils sont atteints de migraines, de sciatiques ou autres agréments réservés à la nature humaine, ne se doutent pas, je parie, qu'ils sont des artistes.

Puisse cette révélation leur jeter quelque baume!

BULLETIN FINANCIER.

SAMEDI SOIR, 16 NOVEMBRE 1872.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
15 nov..........	2,066,868 59	211,819 62
Même temps, la sem. dernière	1,602,379 82	176,176 10
Total de la semaine der....	10,749,387 03	1,249,465 97
Total de la sem. précédente...	8,954,704 58	1,200,209 51

L'amélioration que nous avons constatée hier, en parlant du marché monétaire s'est maintenue aujourd'hui. La quantité de monnaie courante et les dépôts des banques ont beaucoup augmenté si on les compare à ceux de la semaine dernière. La demande de monnaie courante pour les campagnes est toujours aussi forte. Il y a eu de nombreuses offres dans les banques et dans les rues, mais aucune variation positive. Nous continuons de coter: les billets de première classe à 10 pour cent par an; les A 1 à 15, et les seconds grades à 18; les billets hypothécaires de première classe à 10 et ceux de seconde classe à 18.

Nous avons remarqué, parmi les transactions d'aujourd'hui, $10,000 en papier de commerce à 60 jours, accompagné de bonds cepé pour cent d'améliorations comme garantie collatérale, à 1½ pour cent par mois.

L'or a ouvert à 113 5/8 à 113 7/8 contre 113 5/8 à New-York, et, après de très faibles transactions, a fermé aux taux d'ouverture sur les deux places. Les transactions comprennent $20,000, dont $5000 à 112 5/8, $1000 à 113 [illegible], $10,000 (5000, 2000, 3000 et 10,000) à 113 [illegible], $10,000 (2000, 3000 et 2000) à 114. Dans l'argent, la seule vente annoncée est une de $[illegible] en demi piastres américaines, à 110 [illegible].

Dans le change sterling, [illegible] la demande [illegible] pour cent dans le change [illegible] banque. Les opérations s'élèvent à [illegible] livres (1000 et 5000) à 121 1/4, [illegible] de 1 à 121 1/4, 5000 connaissement à [illegible] 5000 (1000 et 4500) de à [illegible] 5000 clear No 1 à 121 [illegible] No 1 à 121 [illegible] 121 1/2 [illegible] navire américain à [illegible] 123 1/4 à 120 3/8.

[illegible] change [illegible] de banque à 4.75.—20,000 [illegible] d'Allemagne se sont vendus [illegible] le change [illegible] les traites sterling étaient [illegible] connaissement et [illegible] les francs à 4.77 1/2 à 4.78 1/4 le change [illegible] du change de [illegible]

Le change américain a baissé de 1/8 pour cent. Les [illegible] Les ventes [illegible] dont [illegible] New York [illegible] de banque à [illegible]

en change de commerce et 10,000 de banque à 7/16, $15,000 de à 1/2, $10,000 sur Boston à 5/8 et $20,000 (10,000 et 10,000) sur Providence à 3/4.—Les banques ont tiré sur New York à 1/8 d'escompte et le change de commerce à vue à 3/16 coté à 3/8.

25 actions de la Société de Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans se sont vendues à $22 75, 20 (dix ces 25) revendues à $20, et 6 de la Banque Nationale de l'Union à $97. Les actions de la compagnie d'assurances des Factors and Traders, mentionnées dans notre dernier bulletin, se sont vendues à 90 à 97 au lieu de 92 à 93.

Aucune vente de Bonds n'a été annoncée.

Une seule (la seule annoncée) de $5000 de nouveaux papiers de l'Etat, a eu lieu à 64 1/2.

Les certificats d'allocations de la ville étaient cotés, à la clôture, à 64 1/2 à 65 1/2. On a vendu $4000 (1000 et 3000) à 65, $1500 à 65 1/2 et $2000 à 65 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi, 16 novembre 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 4450 balles. Nous avons entendu parler d'une vente, hier, de 100 balles de plus, portant le total des ventes de cette journée à 3350 balles au lieu de 3250 comme on l'avait d'abord annoncé. L'Exchange a rapporté les ventes de 4600 balles, y compris 150 balles hier, faisant un total, pour aujourd'hui de 4450 balles. Les prix ont été plus raides et dans beaucoup de cas de ¼ à plus élevé pour tous les cotons communs et pour le middling et les grades plus élevés. Nous cotons nos cotons en conséquence.

Nous reproduisons aussi les cotes de l'Exchange, lesquels regardent les listes [illegible] de ses [illegible], tandis que nos cotes à nous regardent les listes en moyenne.

Classification de la Nouvelle Orléans assimilées à celles de Liverpool.

	Cotes générales.	Cotes de l'Exc
Low Ordinary	—	—
Ordinary	16 — à 16¾	16¾
Good ordinary	17¾ à 17¾	17¾
Low middling	18 — à 18¾	18—
Middling	18¾ à 19—	18¾
Strict middling	19¼ à 19¾	—
Good middling	19¾ à 19¾	19¾

Le montant à bord de navires non expédiés, soit allant à bord ou engagés pour être embarqué à des ports, ce matin, à l'ouverture à 71,000 balles, et se montant embarque 16,000 bal. pour Liverpool, 32000 pour le Havre, 1060 balles pour Rouen, 3000 pour l'Espagne, [illegible] Gênes, 14000 pour Brême, 6000 pour [illegible] du Nord; 3000 bal. à destination de la Méditerranée, et 3000 balles pour le Nord, lesquelles montant, déduit du stock en mains tel qu'il a figuré dans notre état courant hier soir laisse 41000 pour représenter la quantité qui se trouve sur débarcadère, dans les presses, invendue et attendant les ordres.

STAT DU COTON.

Stock en mains le 31 août, 1872.... bal	6662	
Ar. aujourd'hui	6270	
Précédemment	200845	202117
Expédié aujourd'hui	7267	205379
Précédemment	118251	125318
Stock en main et sur navire, non expédié		119135
Stock l'année dernière		91179

TABAC—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui.

Les facteurs n'ont rapporté aucun changement de prix et nous continuons à coter:

Lugs à 8¼ à 9¼, low leaf à 9½ à 10¼ c, medium 10¼ à 11¼, bon 12 à 13¼, fin et de choix 13 à 14.

STAT DU TABAC.

Stock en mains le 31 aout, 11872 bou.	8512	
Arrivé aujourd'hui	0	
Précédemment	145	145
Expédié aujourd'hui		8658
Précédemment	897	
Consommation, embal. &c	324	921
Stock		7737
Véritable stock de tabac en boucauts, en mains le 14 novembre		
Entreposé par l'inspection		
J S Barke & Co		
Hays, Semmers & Campbell		2944
Etablissements pour l'emballage et manufacture		7449
A bord de navires		189
Barque Brideport		175
Véritable stock le 14 nov 1872		7749
Arriv. depuis que nous avons pris le stock		1
Expédié depuis et consommation de la ville		7747
		12
Stock en mains le 15 nov 1872		7737

On se souviendra que l'année dernière nous avons estimé le montant des boucauts défaits pour l'emballage et pour les manufactures à 25 par semaine, mais après avoir pris le stock le 21 aout dernier on l'a trouvé d'une dose excessive, et nous l'avons réduit à 20 boucauts.

SUCRE—Seulement 151 boucauts ont été reçus ce matin. La demande est bonne et les prix fermes. Presque tous les sucres qui sont arrivés ont été vendus [illegible] pour le commun, de 8¼ à 9 pour le fair, 9¼ pour le fully fair, 10½ pour le prime, [illegible] pour le jaune clarifié et 11¼ à 12 pour le blanc clarifié.

MELASSE—Continue à être en bonne demande. Les recettes se sont bornées à 429 barils. Les demandes ont bonne et tous les envois [illegible] ont été vendus aussitôt débarqués à [illegible] pour le commun, 50 à 58 c pour le fair, [illegible] pour le prime. Environ la moitié des lots reçus a été débarquée avant midi.

FARINE—La demande, qui est limitée, est faible, ne s'agit que pour la localité. La qualité de choix est rare, mais le stock des grades au-dessous est large. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1344 barils.

PORC—Le marché est incertain et baissé. Il ne s'y fait que des affaires en détail à $15 50 à $16 le baril de mess. Offert, devant arriver à $16 50 le baril.

JAMBONS—Le jambon de choix curé au sucre est rare et les marques favorites commandent 20c la livre. Les jambons ordinaires sont cotés à 17¾ à 19¼ la livre.

BREAKFAST BACON—Calme et celui de l'Ouest est placé à 10¼ à —, cents la livre.

VIANDE SALÉE A SEC—Les épaules se vendent en détail 6¾ c la livre.

SAINDOUX—Calme et ferme et stock en mains faible; Partie en tierçons est coté à 8¾ à 9 c par tierçons et 10 à 10¼c pour le raffiné en barils.

WHISKY—Il se fait de bonnes affaires sur des ordres pour la campagne dans le rectifié de la Louisiane à 78 à 94 cents selon la preuve.

MAIS EN GRENIER—Le marché en est dépourvu. Dernière vente à 54c le boisseau. L'article peut actuellement être coté à [illegible] le boisseau. Un nombre suffisant [illegible] pour le fret donnerait [illegible] vendus à ce commerce.

VOLAILLES ET ŒUFS—Les poules se vendent au débarcadère à $7 50 la douzaine de fermes et $4 50 pour les jeunes; les canards à $4 50 à $5. Les coqs $10 les dindes $15 à $18. Les œufs de l'Ouest s'écoulent à [illegible] à [illegible] la douzaine de bons.

CAFÉ—Hier, le chargement de la *Mathilde*—3600 sacs—s'est vendu à des conditions privées et 374 sacs en débarquement du Contest, vendu à 17 ¾ c la livre. Le marché est notifié les prix fermes.

Nous cotons prime ou or 18—à 18¾, bon 17¾ à 17½ c, fair 16¾ à 17, ordin 14¾ à 15¾ la livre. Les prix des piasseurs sont en monnaie courante 21¾ c pour le choix; prime, 20¾ c. bon 20 c, fair 19¾ c la livre. Le stock en première main est d'environ 5800 sacs et le stock entre les mains des commerçans est de 3000 sacs.

RIZ—Il y a un fort stock de riz de bas grades, mais peu ou point de demandes tandis que la qualité de choix est rare et en demande. Nous cotons le commun 5¼ c prime 6 à 6¾ c, bonne prime 7 à 7¼, etc choix 8 c la livre. Le bon riz de la Caroline est tenu à 8¼ c la livre.

COMESTIBLES—Le stock de pommes de terre est fort et calme; 500 barils de Russets en barils à cercles plats, par le fleuve, se sont vendus à $2 65, celles venues sur le rail road commandent $3 le bl les oignons se vendent à $3 50 la qualité inférieure et les silver skins $5 le baril. Les pommes vertes commandent $3 50 à $75 pour la qualité de choix, les choux de choix valent $5 à $6 selon la grosseur.—la choucroute s'écoule à $[illegible]—à $8 50, le baril et $4 50 le demi baril. Les haricots blancs du Nord $12, le kidney rouge $14, le blanc $10 à [illegible], pois verts $[illegible], lady peas à— le baril, les pommes sèches, 6¼ c en sacs et en barils 5¾, les pêches sèches 6¼ à 7 c la livre, il y a peu de demandes, les navets $3 à $[illegible] les carottes $3 50; la betterave $4 à $5 le baril.

PEAUX—Le marché [illegible] et stable et la demande de [illegible] salées est bonne; 250 [illegible] se sont vendues à 11¼ c la livre, livrées à bord du navire. Nous cotons peaux vertes 9 à 9½ c la lv peaux vertes salées 10 à 10¾, salées à sec 15 à 16—, fini W à 17¾ Deseller peaux préparées en ville, il y a une bonne demande pour l'exportation. Aujourd'hui nous cotons les peaux sèches du ouest de la ville, 11 à 11½ c kips 20 à 24 [illegible] de 25 à 30 livres 15¾ c peaux de moutons 81 chaque, peaux fines du pays 75 à 18 [illegible] 17 à 17¼, peaux avariées, moitié gagné. Cornes de bœuf 6 c la pièce.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1872.

Arrivé hier. — [illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, [illegible] cochons.

En Vente. — [illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, 7 [illegible], [illegible] moutons, [illegible]

A vendre — [illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, [illegible] [illegible] vaches à lait.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 16 NOVEMBRE 1872.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

[illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]

BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

ARRIVÉS AU BASSIN NEUF.

[illegible]

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

[illegible]

REMORQUEURS.

[illegible]

MONTANT LE FLEUVE.

[illegible]

EXPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship Western Metropolis—[illegible]

BALTIMORE VIA LA HAVANE ET KEY WEST—[illegible]

APALACHICOLA ET CEDAR KEYS—[illegible]

HAVRE—[illegible]

LE HAVRE—Par goelette Frank Lamen—[illegible]

BOSTON—Par goelette M A Drury—[illegible]

IMPORTATIONS.

HAMBOURG, VIA LE HAVRE, SANTANDER ET LA HAVANE—[illegible]

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

VICKSBURG—[illegible]

BATON ROUGE—[illegible]

DONALDSONVILLE—[illegible]

Bulletin des Chemins de Fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R.R.

[illegible]

N. O., JACKSON & GREAT NORTHERN R.R.

[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R.R.

[illegible]

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

[illegible]

NLLE-ORLEANS & JACKSON.

[illegible]

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

[illegible]

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

[illegible]

LISTE DE NAVIRES

En chargement, Demandés et Partis pour la Nlle-Orléans.

16 NOVEMBRE, 1872.

NEW YORK. [illegible]

BOSTON. [illegible]

PHILADELPHIE. [illegible]

CHARLESTON. [illegible]

SAVANNAH. [illegible]

LONDRES. [illegible]

MALAGA. [illegible]

DUBLIN. [illegible]

GREENOCK (ECOSSE). [illegible]

LIVERPOOL. [illegible]

CARDIFF. [illegible]

BRISTOL, ANG. [illegible]

NEWPORT, GALLES. [illegible]

PORT TALBOT. [illegible]

PORT MADOC (ANG.). [illegible]

SUNDERLAND. [illegible]

BREMERHAVEN. [illegible]

BORDEAUX. [illegible]

HAVRE. [illegible]

MARSEILLE. [illegible]

NAPLES. [illegible]

GÊNES. [illegible]

BARCELONE. [illegible]

HAMBOURG. [illegible]

BRÊME. [illegible]

ANVERS. [illegible]

RIO DE JANEIRO. [illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 17 novembre 1872.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

[illegible]

A
[illegible]
B
[illegible]
C
[illegible]
D
[illegible]
F—G
Gravievich Giovanni
H
[illegible]
I—J
[illegible]
L
[illegible]
M
[illegible]
P
[illegible]
R
[illegible]
S
[illegible]
T
[illegible]
U
[illegible]
V
Vega y Alvarez Manuel
W
[illegible]

LISTE DES DAMES.

B
[illegible]
C
[illegible]
D
[illegible]
F
[illegible]
G
[illegible]
H
K
L
M
[illegible]
N
[illegible]
P
[illegible]
R
[illegible]

CHAS. W. LOWELL,
Maître de Poste.

Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1872.

C. CAVAROC & SON,

5 & 7 EXCHANGE PLACE.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

IMPORTATEURS DE:

Vins, Eaux-de-Vie, Sardines, Etc.

SEULS AGENTS DES

CHAMPAGNE—J. BOUSSILLON & CIE.
VIN—F. S. CHATEAU DILLON.
EAUX-DE-VIE—ACHILLE PREST, — J. A. GRÉMEN, — COCO FERE & FILS, — R. DELAMAINE.

AVANCES LIBÉRALES

Sur Consignations, à nos amis de Bordeaux, Rochelle, Havre, Liverpool et Londres.

AUGUSTE COUTURIE,

30.........Rue de la Vieille-Levée.........

Seul Agent pour la vente des

Champagne Cte. [illegible]
Cognac d'Eug. [illegible] & Co.,
[illegible] & Co., Double Anges.

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Constituée le 17 août 1868.

CHAS. T. HOWARD..............Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

[illegible] NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE G.

Tirage le SAMEDI, 30 nov. 1872, à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & CO..........Gérants.

PLAN

[illegible]

Billets entiers: $10—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

[illegible]

EDWARD BEALS, JR. [illegible]

BEALS & LAINE,

—Marchands de—

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

Un approvisionnement [illegible] et les bateaux à vapeur.

Dépôts—Sur la Levée, au Ferry du Troisième District, et au coin des rues Louisa et Levée.

Bureaux—No. 30 de la rue Carondelet.

Les ordres sont reçus aux dépôts ou aux bureaux.

H. & C. TYLER,

Au No 9 de la rue Carondelet,

Livrent du charbon de PITTSBURG, de l'ANTHRACITE et du CANNEL aux plus bas prix du marché.

16 nov—3m

Charbon! Charbon!

Charbon de Pittsburg, Charbon Anthracite et Charbon Cannel de la Virginie, paré et criblé expressément pour l'usage des familles, et livré à domicile aux plus bas prix du marché, par

W. G. COYLE & CO.,
Bureaux, 128, rue Gravier,
Chantier, coin Julia et Water.

15 nov—3f

McCLOSKEY, BIGLEY & CO.,

Marchands de Charbon,

Bureau: No 166 DE LA RUE GRAVIER.

Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL anglais et Peytona. 9nov—3m

W. G. COYLE & CO.,

Marchands de Charbon.

Bureau—Au No 128 de la rue Gravier,
Nouvelle-Orléans.

Maison établie en 1850.

F. T. FIELD,

Marchand en gros et en détail de Charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel. Au No 2 de la rue Carondelet.

Charbon, Charbon, Charbon.

R. B. WOOD & BROS.,

Au No. 296 de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, en face du City Hotel.

Marchands, en gros et en détail, [illegible]

Coal! Coal! Coal!

Pittsburg, Anthracite and Virginia Cannel Coal, screened expressly for family use, delivered at lowest market prices, by

W. G. COYLE & CO.,
Office, 128 Gravier st.
Yard, cor. Julia and Water Sts.

nov 15—3f

68, RUE DU CAMP, 68,

FAIRBANKS & CO.

Ont à vendre les seules BALANCES qui soient justes, telles que:

BALANCES A PLATEAUX,
BALANCES A FLÉAU, pour coton,
BALANCES A FLÉAU, pour sucre.

Balances pour marchands de provisions et droguistes, &c. &c. &c. Enfin, toutes sortes de balances d'un usage général sur cette place.

—Aussi—

MOULINS à cylindre en acier, de Tobiasson, pour moudre le café, le blé et les épices. [illegible]

—Aussi—

PRESSES A COPIER, pour lettres, de Shriver, supérieures à n'importe lesquelles, aussi de New-York.

—Aussi—

SERRURES de Baldwin, pour fixer à aspect contre les tentatives de voleurs. C'est une [illegible] pour mettre à l'abri la petite monnaie à pouvoir dérober un employé infidèle ou un pickpocket.

—Aussi—

TUILES pour clayons à dessécher les terres, TUILES pour les cheminées [illegible]

W. K. BOWMAN, agent,
68, rue du Camp.

J. FEUILLAN,

DE PARIS,

DÉGRAISSAGE A LA VAPEUR.

[illegible] RUE BOURBON, NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

Grand Déballage de Beaux Meubles

Au coin des rues Dauphine et Conti.

Meubles pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc. [illegible] chez M. F. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Conti.

L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des personnes qui veulent des meubles de bon goût à des prix modérés.

M. Dejan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés.

E. DECHAMPS,

No 125, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans
—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français,
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH,
FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente de l'Absinthe [illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter.

CAR LA VUE EST SANS PRIX!

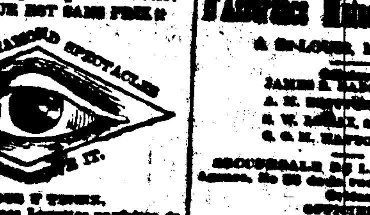

ILS VOUS Y VERREZ.

[illegible] "DIAMANT" [illegible]

Ces Lunettes sont fabriquées par
J. E. SPENCER & Co., Opticiens,
à New York.

[illegible]

An No. [illegible] de la rue [illegible]

DIVERS.

H. BIER,

STOCK BROKER.

No. 36 Carondelet street, back office.
State and City Taxes paid at a liberal discount.

Compagnie d'huile de la Louisiane.

FABRIQUE DE

Huile de graines de coton, Tourteaux, Manures propres à la fabrication du savon, Farine de graines de coton pour les animaux et pour les engrais.

Nous donnons le prix le plus élevé de la GRAINE DE COTON en BON ETAT, livrée ici, aux [illegible], et nous FOURNISSONS GRATIS les SACS et la PAILLE aux expéditeurs responsables.

—Directeurs—

JO. SEYMANSKI,
PLACIDE FORSTALL,
W. S. POWELL,
A. H. MAY, de la maison Richardson & May,
T. D. MILLER, de la maison J. W. Burbridge & Co.,
JNO. G. GAINES, Président de la banque des Citoyens.

JO. SEYMANSKI, Président.
PLACIDE FORSTALL, Vice-Président.
J. E. DOGGAN, Secrétaire.
Boîte 746 du Bureau de Poste.
Bureaux, No 57 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

Chaux—Chaux "Cage" de Richards.

D'AUTRES fabricants ayant pris le nom de Cage, les acheteurs feraient bien de s'assurer que le nom de RICHARDS se trouve sur le baril. Le soussigné continue de tenir et de vendre cette CHAUX qui a toujours été fort appréciée par les meilleurs ouvriers et par les maçons.

NEWTON RICHARDS,
No 36, rue Notre-Dame.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

et

toutes sortes de produits de l'Ouest.

[illegible] Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

Nlle-Orléans.

Avis.

Les affaires conduites jusqu'à présent aux Nos 22 et 24 rue Decatur [illegible] Vieille Levée, et au No. 134 rue Gravier, sous la raison CAMBON, seront continuées, à partir de ce jour, par les soussignés, sous la raison sociale de S. CAMBON & CIE.

Messieurs Louis A. Jung et André O. Romain auront, dans la nouvelle maison, le même intérêt qu'ils ont eu [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 1er Novembre 1872.
S. CAMBON,
JOSEPH RAGUE.

Restaurant Cosmopolitain,

12 et 13......RUE ROYALE......12 et 13

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; ainsi que tout ce qui est requis pour les Malades, les Marie-Mada, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier, des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Vacherie à Vendre.

Une BONNE VACHERIE, située au coin des rues Magazine et Eléonore, en face de l'Asile "Louisiana Retreat." Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

JULIUS LOEFFLER,

43.........RUE ROYALE.........43

Poseur et Marchande d'Installation de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de raboter et redorer les installations et les installations de toute espèce.

MAISON ETABLIE EN 1840.

J. E. HUBBARD,

Marchand de meubles, au coin des rues Rampart et Perdido.

Spécialité de meubles de salon, salle à manger et chambres à coucher—Assortiment complet de meubles ordinaires. Les plus bas prix du marché.

GARANTIES.

Nous garantissons que toutes les PLUMES EN OR qui portent notre nom sont de 14 carats, et qu'elles sont de meilleure qualité [illegible]

A. M. HILL & CO.,

Fabricants de PLUMES ET PORTE-PLUMES EN OR, au No 52 rue St. Charles, coin Commercial Place.

[illegible]

POUDRE.

La COMPAGNIE DE POUDRE AMÉRICAINE, [illegible]

FOLSOM BROS., Agents,
Au No 2 de la rue de la Levée, en face du bureau de poste.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. CARRIERE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.

No 62 rue Vieille-Levée.

Reçoivent régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Xérès, huile d'olives. Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINERALE.

C'est la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. [illegible]

SOUTICK & SEYMOUR,

Seuls agents [illegible]

Aux Nos 61 et 63 de la rue Front, et 61 et 64 de la rue Fulton, près Poydras, Nlle-Orléans.

Changement de Local.

W. A. KOWALSKI, marchand d'Huile de charbon, Huile de graines de coton, Fluide de gaz, Huile de charbon, d'éclairage; de Lampes à gaz portatives, Verrerie, Garnitures de lampes, et fournitures d'éclairage de tous genres.

Au No 169 de la Rue Tchoupitoulas.
(Entre les rues Lafayette et Girod)

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1872.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B
Barjot, le docteur.
[illegible]
Henri Louise.
Henri J P.
Isard Mme née Barbier.
[illegible]

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Pierre, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

de St-Louis, Missouri.

OFFICIERS:

JAMES H. BLAIR, Président.
A. M. [illegible], Vice-Président.
R. W. [illegible], Secrétaire.
C. O. M. [illegible], Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE
Agence, No 22 de la rue Carondelet,
Orléans.

OFFICIERS:

P. R. HATCH, Président.
R. T. MERRICK, Vice-Président.
R. E. [illegible], Sec. et Agent à Nlle
MÉDECINS SURVEILLANTS
[illegible]
DIRECTEURS:
[illegible]